

Votation communale du 15 mai

Création du syndicat d'agglomération de Delémont

Le corps électoral se prononcera le 15 mai prochain sur la création du syndicat d'agglomération de Delémont. Les 11 communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques disposeront d'une nouvelle institution. De nombreuses questions se posent au sujet du syndicat. Voici quelques réponses apportées par les membres du conseil (Madame et Messieurs les maires des 11 communes) et par M. le Ministre P. Receveur, président du Gouvernement et Ministre de l'environnement et de l'équipement.



Pierre Kohler
maire de
Delémont
et président de
l'agglomération

Les compétences données au syndicat d'agglomération ont-elles pour conséquences une diminution des compétences du conseil de ville, respectivement des assemblées communales ou du peuple ?

Personne ne perdra des compétences. Au contraire, nous donnons de nouvelles compétences. En effet, pour aller de l'avant dans un esprit de consensus, le syndicat d'agglomération de Delémont simplifiera les procédures de décision. Trop souvent actuellement, face à l'indispensable coordination de nos actions, de trop nombreuses réunions se terminent dans le constat qu'on ne peut rien faire ou qu'on n'a pas la compétence de décider.

Cela dit, si nous prenons la gare routière des cars postaux comme exemple, la commune de Delémont sera le maître d'ouvrage et le crédit relève de la compétence du peuple. Le conseil de ville sera appelé à préavisier le message au peuple qui précèdera le montant à charge de Delémont directe-

ment. Automatiquement, le conseil de ville connaîtra également celui à charge de Delémont comme membre du syndicat d'agglomération. La transparence est donc totale.

Le syndicat d'agglomération disposera des droits populaires que sont l'initiative et le référendum, qui actuellement n'existent qu'à Delémont. Pour les autres communes, les droits du peuple sont donc étendus. Rappelons à ce sujet que le syndicat d'agglomération peut soumettre au vote du peuple toute décision qu'il prend.

Sur le plan formel, les organes décisionnels sont le conseil (composé des maires), l'assemblée (composées des 60 conseillers communaux) et le corps électoral. Par conséquent, les assemblées communales et le conseil de ville auront un rôle consultatif sur les sujets relevant de l'agglomération. Il ne sera pas nécessaire de ratifier les décisions du syndicat par ces organes.



Antonio Dominguez
maire de Develier

L'agglomération de Delémont est-elle pour vous une identité ?

Nos identités sont multiples en fonction de nos espaces de vie, de travail et de bien-être. Comme pour la commune et pour le canton, je me sens citoyen de l'agglomération. Le syndicat sera la structure correspondant à cette identité. Je suis entièrement d'accord avec le principe d'accorder la responsabilité des transports et de l'urbanisation au syndicat

d'agglomération, pour tous les aspects intercommunaux; ils sont nombreux. Pour les aspects purement communaux, la commune doit conserver ses compétences. Le syndicat d'agglomération ne peut prendre aucune compétence aux communes, sans que celles-ci ne se soient prononcées dans ce sens. Pour l'instant, rien n'est délégué. La priorité est de créer le syndicat, et d'ensuite, le cas échéant, construire toutes les étapes ensemble.



Pierre Morel
maire de Soyhières

Comment seront amorties les dettes découlant des investissements que le syndicat décidera ?

Les investissements soutenus par la Confédération seront réalisés par les communes concernées et l'Etat pour les ouvrages dont ils sont propriétaires. Le syndicat décidera de participer financièrement à certains investissements de ces collectivités propriétaires, en principe en petit nombre.

De plus, pour l'instant, le syndicat ne repose sur aucune structure permanente, mais sur la collabora-

tion entre les communes et l'Etat. Le syndicat d'agglomération ne sera donc pas maître d'ouvrage, du moins à court et moyen terme.

Par conséquent, ses dettes ne seront pas très élevées, parce que peu nombreuses. Le cas échéant, ses dettes seront financées par les communes de la façon suivante: les charges financières (intérêts et amortissements) seront intégrées dans le compte de fonctionnement, dont le déficit sera réparti entre les communes membres au prorata de la population.



Yann Barth
maire de Courroux

Pourquoi les communes donnent-elles au syndicat la compétence de signer un contrat en leur nom ?

La Confédération versera des subventions au canton pour la réalisation de différents projets. Cela est inscrit dans un document désigné «Accord sur les prestations», où chacun des 3 partenaires (Confédération, canton, agglomération) s'engage à poursuivre les objectifs définis.

La Confédération et le Canton exigent que l'interlocuteur soit l'agglomération dans son entier. En effet, il serait difficilement praticable que toutes les communes doivent signer pour chaque projet intercom-

munal. Cela aurait pour conséquence de rallonger considérablement les processus de décision, ce qui ne serait pas efficace. Toutefois, cette signature de l'agglomération n'engage les communes que pour les objets où elles ont expressément délégué leurs compétences à l'agglomération.

A ce stade, la Confédération attend que les agglomérations s'organisent au plan institutionnel, afin de mieux saisir les objets à traiter au niveau intercommunal et afin de simplifier les décisions à prendre. Nous nous donnons les moyens de devenir un interlocuteur.



Suzanne Maître Schindelholz
maire de Vicques

Pourquoi Vicques est-elle favorable au projet de syndicat d'agglomération. Quels avantages y voit-elle ?

Les autorités communales de Vicques ont d'emblée manifesté un vif intérêt pour le projet d'agglomération delémontaine initié par la Confédération. En effet, le développement de notre région tient naturellement à cœur de notre exécutif. Ainsi, la manière innovante d'aborder les projets selon les règles fixées par l'agglomération nous impose d'avoir une vision commune des problèmes et de trouver des solutions qui dépassent les limites communales tout en privilégiant la concertation et le partenariat.

Par exemple, le projet déposé à la Berne fédérale par l'agglomération lié à la mobilité douce donne un signe fort puisqu'il permet de relier nos communes périphériques à la ville en mettant en place

des concepts de développement durable tout en utilisant au mieux les deniers publics.

De plus, l'exemple de la ZARD (zone d'activité régionale de Delémont) répond parfaitement aux nouvelles exigences en matière de planification de l'aménagement du territoire. Ainsi les communes, dont Vicques, se sont concertées afin de développer la viabilisation de ces terrains industriels, très gourmands en terre et en argent en privilégiant la collaboration.

Enfin, la base des projets liés à l'agglomération réside dans le partenariat entre les trois niveaux administratifs : fédéral, cantonal et communal. En conséquence, le soutien financier non-négligeable de la Confédération ajouté à celui du Canton et aux participations des communes permettra de développer de nombreux atouts pour notre région proche de l'agglomération bâloise.



Gérard Métille
maire de Courrendlin

Quels sont les objets qu'on ne pourra pas réaliser si le syndicat d'agglomération ne se crée pas ?

Le syndicat sera probablement la structure juridique de l'extension de la zone d'activités de la Communance. Un tel projet doit légalement reposer sur une structure intercommunale. Le syndicat est à disposition.

Gérer le développement de l'agglomération par une institution existante et chargée de le faire est plus rationnel que de devoir traiter au cas par cas tous les problèmes de manière imprévue; il s'agit d'organiser le développement.

L'étude de tâches à confier par les communes à l'agglomération doit analyser s'il est plus rationnel, plus efficace ou plus économique de procéder ainsi. Tout résultat positif sera un avantage pour la population.

Les mesures soutenues par la Confédération permettent d'améliorer la qualité de la vie au sens large. L'urbanisme et l'urbanisation participent directement à l'amélioration de la qualité de la vie. Si le syndicat se crée, c'est pour s'en occuper. S'il n'existe pas, la responsabilité n'en incomberait malheureusement à personne en particulier.



Vincent Egenschwiler

maire de Rebeuvelier

D'autres sujets que les transports et l'urbanisation sont-ils à l'ordre du jour ?

La Confédération a défini le champ d'activité des agglomérations, en apportant un soutien important et continu aux projets qui permettent d'améliorer les transports et l'urbanisation. Personne ne met en doute la pertinence de ces sujets. Le syndicat d'agglomération pourra de lui-même agir sur d'autres domaines, pour autant qu'un consensus se dégage. Par exemple, si l'on met en place une nouvelle zone d'activités intercommunale à la Communance, le syndicat d'agglomération est un outil à disposition, non seulement au niveau des procédures de décision, mais aussi parce que chaque commune y est équitablement représentée. Il est de loin préférable et plus rationnel de créer une seule zone intercommunale plutôt que des petites zones dans chaque village.



Georges Humard

maire de Châtillon

Quel est le statut juridique du syndicat d'agglomération ?

Le syndicat d'agglomération sera une collectivité publique, disposant d'une personnalité juridique. En ce sens, c'est un échelon supplémentaire, mais qui n'a cependant de loin pas toutes les compétences des autres niveaux (canton et communes). Cet échelon a été expressément souhaité.

Les organes de décision seront le conseil (les maires), l'assemblée (les conseils communaux) et le corps électoral des 11 communes membres. Le syndicat propose en outre le droit d'initiative et le référendum, ce qui élargit les droits du peuple.

La vision politique et stratégique de cette collectivité est le projet d'agglomération. La charte est quant à elle un catalogue d'objectifs politiques.



Matteo Creti

maire de Rossemaison

Le syndicat d'agglomération va-t-il réaliser autre chose que des études ?

Les éléments tangibles sont les suivants :

- a) La subvention fédérale du programme d'agglomération s'élève à 5,93 millions de francs (première phase).
- b) La réalisation du plan directeur d'agglomération permettra des économies dans les communes, au

titre de la révision de leur propre plan d'aménagement local.

c) L'agglo permet indubitablement de mettre sur la table les problèmes en matière de transports et d'urbanisation, qui sont bel et bien réels au regard du développement démographique de l'agglo. De plus, la résolution de ces problèmes bénéficie d'un soutien très important du Canton et de la Confédération.



Jean-Louis Chételat

maire de Courtételle

Qu'attendez-vous du syndicat d'agglomération, sachant que vous êtes également favorable à une étude d'un projet de fusion ?

Les deux projets sont possibles et ne s'opposent pas. Les objectifs poursuivis par le syndicat d'agglomération doivent être clairement distingués de ceux d'un comité intercommunal de fusion.

Outre ses attributions en matière d'élaboration d'un plan directeur régional, le syndicat d'agglomération vise des tâches de coordination et de collaboration intercommunale dans les domaines de la mobilité et des transports, des équipements, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et du développement économique, pour ne citer que ces exemples. A court terme, la constitution d'un syndicat offrira une structure institutionnelle à l'agglomération delémontaine pour qu'elle devienne en partenariat avec le canton un interlocuteur privilégié de la Confédération. Il sera ainsi en mesure de promouvoir

efficacement ses projets, en particulier dans le cadre des programmes d'agglomération fédéraux de 1^{re} et 2^e génération.

De leur côté, les comités intercommunaux de fusion ont pour mission d'apporter des réponses institutionnelles, financières et organisationnelles en créant de nouvelles entités plus fortes sur le plan cantonal, tout en répondant aux attentes des citoyens. La fusion de communes doit permettre la professionnalisation de l'administration, renforcer la capacité financière des communes et solutionner le manque récurrent de personnel politique.

La mise en œuvre de «l'agglo», doublée de la réalisation des fusions des communes intégrant le périmètre du syndicat d'agglomération constituent deux mécanismes majeurs et complémentaires. Tous deux participent à la modernisation des structures communales et renforcent l'attractivité de Delémont au-delà des frontières cantonales.

Les assemblées d'information se dérouleront comme suit. Elles sont ouvertes aux citoyens d'autres communes :

- Lundi 11 avril 2011 à **Courroux** à 20 h au Centre Trait d'Union
- Lundi 18 avril à **Develier** à 20 h 15 dans le bâtiment de l'administration communale
- Mardi 26 avril à **Delémont**, à 20 h à la salle du Conseil de ville à l'Hôtel de ville
- Jeudi 28 avril à **Soyhières** à 20 h à La Cave
- Lundi 2 mai à **Rossemaison** à 20 h à la halle de gymnastique
- Mardi 3 mai à **Châtillon** à 20 h au bâtiment scolaire, salle des assemblées
- Mercredi 4 mai à **Courtételle** à 20 h à l'aula de l'école
- Jeudi 5 mai à **Courendlin** à 20 h à la halle de gymnastique
- Lundi 9 mai à **Vellerat** à 20 h à la salle communale
- L'information sera donnée en prolongement des assemblées communales du lundi 18 avril à **Vicques** (à 20 h 15 au centre communal) et du mercredi 27 avril à **Rebeuvelier** (à 20 h à la salle communale).



Pierre-André Comte

maire de Vellerat

Quel est l'intérêt de la population de votre village à devenir membre du syndicat d'agglomération ?

Vellerat fourmille de projets, parmi lesquels son positionnement vis-à-vis de l'agglomération de Delémont. Nos moyens financiers sont limités, mais notre persévérance est une profession de foi. Nous avons évoqué l'idée de la construction d'une centrale de chauffage à bois ; celle, plus immédiate, de l'aménagement de l'entrée du village en étroite relation avec notre projet global de « conception évolutive du paysage » (CEP). Ces projets participent du dynamisme dans lequel la commune peut trouver de nouvelles ressources et, partant, les moyens de faire face aux défis de demain. Je rêve bien sûr d'une liaison par les transports publics et au raccordement au réseau de la fibre optique. L'action de l'agglomération est avant tout basée sur

l'aménagement du territoire et les transports. Par conséquent, notre projection dans l'avenir correspond aux objectifs de l'agglomération. Du rêve à la réalité, la distance est parfois plus courte qu'on ne l'imagine. Il faut y croire, et agir avec détermination, encore et toujours. Nous avons éprouvé cette recette dans le passé, nous saurons y souscrire dans le présent. Je suis donc favorable à la participation d'une petite commune entreprenante à une agglomération dynamique, une « région capitale » qui tient son rang au sein de la République et Canton du Jura. Nous avons rejoint l'Etat jurassien en 1996 avec la ferme intention d'y jouer pleinement notre rôle, qu'il soit modeste ou non ne changeant rien à l'affaire. Dès lors, consacrons-y les efforts nécessaires et adhérons avec enthousiasme à l'agglomération de Delémont !



Philippe Receveur

président du Gouvernement, ministre de l'Environnement et de l'Equipement

Quelle est votre vision au sujet de l'agglomération de Delémont ?

La marginalisation est la pire chose qui peut arriver à une région, car cela se passe sans bruit, ce n'est pas spectaculaire. Notre image est alors perçue comme inintéressante par les médias et les autres organes de soutien extérieurs. Pour exister, il faut être perçu. S'organiser en agglomération est un moyen d'y parvenir. L'alliance de onze communes, du Canton et de la Confédération autour d'un projet commun de développement durable est une réponse aux préoccupations actuelles, aux besoins de la société et aux interrogations sur l'avenir du Canton dans son ensemble.

Le Projet d'agglomération de Delémont ne m'était pas entièrement inconnu avant mon arrivée au Département de l'environnement et de l'équipement. J'ai cependant découvert l'ampleur et la signification de ce projet, engagé dès 2003 à l'instigation du Service de l'aménagement du territoire. C'est d'abord un formidable projet de développement territorial :

- il unit 11 communes et le Canton par sa convention de 2006,
- il permet de réfléchir ensemble à l'avenir,
- il met en évidence des besoins d'amélioration et des projets, dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire (dans un premier temps),
- il recherche le développement durable,
- il permet de mobiliser des fonds importants pour améliorer des infrastructures.

Tout cela grâce à l'engagement des conseils communaux et à la confiance témoignée aux initiateurs du projet. Le Gouvernement ne peut que continuer d'appuyer cette démarche. Il l'a déjà fait dans ses déclarations politiques : Plan directeur cantonal, Programme de législature, Programme de développement économique. Il veut poursuivre dans cette voie.

Personnellement, j'entends appuyer le syndicat et les communes pour réussir le pari d'une agglomération forte, dynamique dont les effets profiteront à l'ensemble de la communauté jurassienne. Une grande part de l'avenir du canton repose sur ce pari : une agglomération énergique, ouverte et talentueuse et des infrastructures de transport modernes et performantes. C'est à portée de main, ça se réalise, c'est pour maintenant !

Nous avons ensemble déjà réussi trois paris importants, car nous avons :

- créé un esprit de solidarité intercommunal qui devrait se traduire prochainement par l'institutionnalisation de l'agglomération de Delémont, outil indispensable pour gérer le devenir de la région par les gens de la région.
- pris conscience des valeurs de notre territoire en préconisant un développement durable par une occupation rationnelle du territoire et une utilisation judicieuse du sol, qui se traduisent dans le projet de plan directeur régional de l'agglomération et dans les plans d'aménagement des communes.
- obtenu un cofinancement de la part de la Confédération de 40 % sur un montant d'investissements de quelques 15 millions de francs, soit une somme de près de 6 millions de francs pour aménager des infrastructures, faciliter les transports publics et la mobilité douce et améliorer la qualité des espaces publics.

Savez-vous que nous sommes parfois cités en exemple en Suisse ? Je félicite les membres des autorités communales et les collaborateurs du Service de l'aménagement du territoire pour ces démarches et leur engagement.

Certains esprits chagrins pensent que l'agglomération c'est beaucoup d'énergie dépensée. Le bénéfice financier attendu de la part de la Confédération, les 6 millions de la première étape, sans compter les 5,5 millions prévus de la 2ème étape, ont été obtenus avec un investissement en ressources humaines bien inférieur aux 5 % de cette somme.